



REGLEMENT GRAPHIQUE

4 – Trame Verte, Bleue et
noire

Historique de l'élaboration du PLU

Révision prescrite par délibération du 28 septembre 2012,
complétée par délibération du 5 mai 2017
PADD débattu le 5 mai 2017
PADD Débat complémentaire le 21 juillet 2017
Projet de PLU arrêté le 9 août 2018
Délibération arrêt PLU rapportée le 22 décembre 2018
PADD Débat complémentaire le 22 décembre 2018
Projet de PLU arrêté le
PLU approuvé le



CYCLADES
Espace Wagner, bt A1
10 Rue du Lieutenant Parayre
13 290 AIX-EN-PROVENCE



NATURALIA - AGENCE Rhône-Provence
Site Agroparc - Rue Lawrence Durrell
BP 31 385
84 911 AVIGNON

Légende

- Parcelle
- Bâti
- UA Zones et secteurs
- Continuités écologiques trame verte et bleue
 - Arbre remarquable
 - Corridor terrestre
 - Réservoir de biodiversité
 - Corridor aquatique
- Trame noire
 - Restriction d'éclairage
 - Trame noire stricte
- PLU
 - Vocation des plages
 - Naturelle
 - Naturelle fréquentée
 - Semi urbaine
 - Les emplacements réservés au titre de l'article L151-41
 - Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-1° à 3°
 - Emplacements réservés au titre de l'article L151-41-4°
 - Autres éléments réglementaires
 - Espace Boisé Classé
 - Espaces proches du rivage
 - Bande d'identification du périmètre inconstructible des 100 mètres
 - Marge de recul
 - Périmètre OAP
 - Monument historique
 - Périmètre de protection des Monuments Historiques (500 mètres)
 - Coupure d'urbanisation
 - Zone non aedificandi
 - Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15